

**Intention de candidature pour le concours
du Festival des Jardins de la Côte d'Azur 2023**

Je souhaite participer au concours de créations paysagères de la 4^e édition du Festival des Jardins de la Côte d'Azur qui aura lieu du 25 mars au 1^{er} mai 2023 sur le département des Alpes-Maritimes.

Nom et prénom du candidat :

Profession :

Adresse :

.....

Tél :

E-mail :

Intention de candidature à renvoyer par mail avant le 1er juin 2022 à :

concoursfestivaljardins06@departement06.fr

Dossier de candidature avec les pièces justificatives

à compléter au plus tard le 13 juin 2022 avant 14 heures sur :

<https://mesdemarches06.fr/concours-festival-des-jardins-de-la-cote-d-azur/>

Information: festivaldesjardins.departement06.fr

MENTIONS LÉGALES

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique, auquel vous consentez, dont la finalité est de gérer votre demande de renseignements et de contact concernant le Festival des Jardins des Alpes-Maritimes

Il s'agit d'une action volontariste du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, responsable de traitement, visant à valoriser les actions de création de Jardins. La collecte des données est nécessaire à l'exécution de la mission. En remplissant le formulaire vous consentez à la collecte des données en vue de leur traitement (art 6. 1. A du RGPD).

Les catégories de données à caractère personnel pouvant être traitées dans le cadre des finalités citées sont celles du formulaire ci-dessus. Les données obligatoires sont indiquées par une mention entre parenthèses.

Les informations enregistrées sont destinées aux services instructeurs du Département et ne peuvent être communiquées, en cas de besoin, qu'aux destinataires dûment habilités et intervenant strictement dans le cadre du Festival, à savoir :

- Direction de l'Attractivité Territoriale – Section Tourisme
- Le service de la communication

Les données ne seront pas utilisées pour d'autres promotions du Conseil départemental et ne sont pas transmises à d'autres organismes. Les données enregistrées ne sont conservées que le temps nécessaire à l'exécution de la mission.

Conformément aux articles 15 à 23 du Règlement Général sur la Protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification aux informations qui vous concernent- Vous pouvez également définir le [sort de vos données après votre décès](#), en vous adressant, par voie postale, au **Délégué à la Protection des Données – Département des Alpes-Maritimes – B.P. n° 3007 06201 Nice Cedex 3** ou par courriel à donnees_personnelles@departement06.fr.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative.

Depuis l'entrée en vigueur du Règlement Européen sur la Protection des données (RÈGLEMENT (UE) 2016/679) le 25 mai 2018, tout usager a le droit :

- De s'opposer au profilage
- De demander la limitation du traitement
- D'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (En France : CNIL : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - Téléphone : 01.53.73.22.22 - www.cnil.fr)